



## Bourses et aides publiques

### Aide à la mobilité internationale (Région)

La Région Champagne-Ardenne, dans le cadre de StudéO, vous donne un coup de pouce si vous partez étudier à l'étranger ou effectuer un stage pratique en entreprise. Pour en bénéficier, il faut être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur situé en France, être âgé au maximum de 27 ans et avoir un foyer fiscal parental en Champagne-Ardenne (quotient familial pris en compte).

**Durée** : 4 à 30 semaines. **Montant** : 80€ à 100€ par semaine.

Dépôt de dossier au Conseil Régional (Direction de l'enseignement supérieur) au plus tard dans les 30 jours qui suivent le 1er jour du séjour.

### Bourse de séjour à l'étranger (Région)

La Région permet aux lycéens de Champagne-Ardenne de partir à titre individuel en séjour découverte (par l'intermédiaire d'un organisme linguistique) ou en stage dans une entreprise à l'étranger.

**Durée** : 26 semaines maximum.

**Montant** : 80€ par semaine (240€ si l'élève est boursier).

Dépôt de dossier au Conseil Régional (Direction des lycées et de l'apprentissage) au plus tard dans les 30 jours qui suivent le 1er jour du séjour.

### L'aide à la mobilité internationale (Ministère)

Le Ministère de l'enseignement supérieur propose une aide supplémentaire aux étudiants boursiers qui poursuivent une partie de leur études ou effectuent un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

**Durée** : 2 à 9 mois. **Montant** : 400€ par mois.

Dossier à retirer au service des relations internationales de votre établissement.

### Autres aides publiques

Certains villes et départements (Conseils Généraux) peuvent aussi attribuer des bourses d'enseignement supérieur et/ou de mobilité.

